

Subscriber Content Licence for a Carswell eBook and/or Carswell eReference Library title

IMPORTANT — READ CAREFULLY -- This Licence Agreement, **for a Term** set out in Section 1.A or 1.B as applicable, is entered into between the Subscriber, and Carswell, a division of Thomson Reuters Canada Limited (“**Carswell**”) regarding the conditions by which Carswell will make access available to Subscriber of the digital ProView eBook version and/or the digital Carswell eReference Library title(s) as applicable, of a Carswell-owned book which is identified in Carswell’s records as being one for which Subscriber is entitled to request electronic access (“**eBook and/or eReference Library title**”).

“**Subscriber**” means any person who/which has purchased the print or online version of the eBook and/or the Carswell eReference Library title or titles to which the Subscriber has subscribed for a particular Subscriber office location from Carswell, and, who/which has obtained a licence from Carswell to use Thomson Reuters ProView Software in order to obtain access to the eBook and/or eReference Library title (the software being the “**Software**” herein, and the Licence Agreement for the Software being the “**Software Licence**”). References in this Subscriber Content Licence to eReference Library titles refer to specifically subscribed office locations of Subscriber. Subscriber wishes to electronically access the eBook and/or eReference Library title. **By using this eBook and/or eReference Library title, Subscriber accepts the terms and conditions of this Subscriber Content Licence.**

1. A. Term and Licence for ProView eBook

1.A.1 The initial Term commences when Subscriber is first granted access to the eBook via the Software, and expires on December 31 of such calendar year; the Term then automatically renews for 1-year periods thereafter unless either party has given notice of non-renewal at least 30 days before expiry of the then-current Term, subject always to an earlier termination of this Content Licence if either:

- i) this Subscriber Content Licence is terminated under S. 4 of this Subscriber Content Licence, or
- ii) the Software Licence is terminated.

1.A.2 Carswell grants the Subscriber a non-exclusive, non-transferable, limited licence to download and/or access online the eBook for access during the term via the Software. The Subscriber is licenced to use the eBook during the Term solely in the regular course of legal and other research, related work and study.

1. B. Term and Licence for Carswell eReference Library title

1.B.1 The Term commences when Subscriber is first granted access to the Carswell eReference Library title via the Software and expires when the subscription is ended, subject always to an earlier termination of this Content Licence if either:

- i) this Subscriber Content Licence is terminated under S. 4 of this Subscriber Content Licence, or
- ii) the Software Licence is terminated.

1.B.2 Carswell grants the Subscriber a non-exclusive, non-transferable, limited licence to download and/or access online the eReference title at the subscribed location(s) for access during the Term via the Software. The Subscriber is licenced to use the eReference title during the Term solely in the regular course of legal and other research, related work and study.

2. Intellectual Property and Licence for Use of Materials

The Subscriber acknowledges that all intellectual property, including all copyright, trademarks, patents or rights to trade secrets in the eBook and/or eReference Library title, exclusive of Subscriber generated notes and annotations stored with the eBook and/or eReference Library title (“**Notes and Annotations**”), belong to Carswell or its suppliers or licensors, as the case may be, and that Subscriber's rights do not extend beyond the limited licence expressly granted herein. Subject to Section 3, the Subscriber is permitted to:

- a) use the eBook and/or eReference title and browse and search the contents therein;
- b) download and temporarily store insubstantial portions of the content within the eBook and/or eReference Library title (“**Downloaded eBook /eReference Library Data**”) to a storage device within the Subscriber's exclusive control, solely:
 - i) to display internally such Downloaded eBook/eReference Library Data; and
 - ii) to quote and excerpt from such Downloaded eBook/eReference Library Data by electronic cutting and pasting or other means in memoranda, facta, client communications and similar work product created by the Subscriber in the regular course of its research and work;
- c) print and make photocopies of insubstantial portions of the eBook and/or eReference Library title which result from browsing or searching for Subscriber's own use and to quote and excerpt from such Downloaded eBook/eReference Library Data (appropriately cited and credited) in print memoranda, facta, client communications and similar work product created by the Subscriber in the regular course of its research and work;
- d) copy only insubstantial portions of the eBook and/or eReference Library title which are comprised of legislation or judicial or quasi-judicial decisions or parts of court documents which result from browsing or searching to give to a judge or other presiding officer or to a court registry or other parties, in making filings or submissions and filing court documents and other official documents on behalf of a specific represented party, in judicial or quasi-judicial or parliamentary proceedings.
- e) create and store within Subscriber's eBook and/or eReference Library account, Subscriber generated Notes and Annotations.

3. Activities Excluded from Licence

The Subscriber shall not, without the written permission of Carswell:

- a) copy all or part of the eBook and/or eReference Library title, save and except insubstantial portions and portions associated with Subscriber Notes and Annotations, onto a memory storage facility of any computer other than Subscriber's own computer, and keep on such storage facility, provided that insubstantial portions may be downloaded and temporarily stored in an additional computer only for so long as the initial project of the Subscriber requiring it is continuing. Such temporary storage facility must consist preponderantly of Subscriber's work product;
- b) use all or any part of the eBook and/or eReference Library title or Software in a Document Delivery Service, commercial time sharing, rental network, computer service, research service, service bureau business or interactive cable television arrangement; a "**Document Delivery**

Service" herein means the service, whether or not established or conducted for profit, of making a copy of a work and supplying the copy to any individual or entity;

- c) publish, sell, lease, rent, licence, sub-licence, transfer, market, distribute, redistribute or otherwise part with all or part of the eBook and/or eReference Library title or Software in any manner or in any form;
- d) copy, modify, alter, disassemble, de-compile, translate or convert into human readable form, or reverse engineer, all or any part of the eBook and/or eReference Library title or Software;
- e) use all or part of the eBook and/or eReference Library title or Software to develop any derivative works other than court documents and other official documents on behalf of a specific represented party, any functionally compatible or competitive software, or a directory or database prepared for commercial sale.

4. Termination

- 1.1 Carswell may immediately terminate this Agreement and suspend or terminate access to the eBook and/or eReference Library title if the Subscriber breaches or permits any breach of any provision of this Agreement. The Subscriber may terminate this Agreement immediately upon giving written notice to Carswell within 30 days of being deemed to have received notice from Carswell of Additional Terms.
- 1.2 Upon expiry of the Term, or any other termination of this Agreement:
 - a) the provisions of Sections 5 and 7 will continue to apply between Carswell and the Subscriber following the termination;
 - b) Subscriber's right to continued access to the eBook and/or eReference Library title hereunder shall immediately cease.

5. LIMITED CONDITIONS AND WARRANTIES, AND LIMITATION OF LIABILITY

- 5.1 CARSWELL DISCLAIMS ANY REPRESENTATIONS, WARRANTIES OR CONDITIONS, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING THOSE OF PERFORMANCE OR MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE WITH RESPECT TO THE EBOOK AND/OR EREFERENCE LIBRARY TITLE. CARSWELL PROVIDES THE EBOOK AND/OR EREFERENCE LIBRARY TITLE "AS IS", AND DOES NOT WARRANT THAT THE FUNCTIONS OR THAT THE OPERATION OR CONTENT WILL BE:
- A) UNINTERRUPTED, OR
 - B) FREE FROM LIBELOUS CONTENT OR CONTENT WHICH IS AN INVASION OF PRIVACY, OR
 - C) IDENTICAL TO THE ORIGINAL SOURCE FROM WHICH THE EBOOK AND/OR EREFERENCE LIBRARY TITLE WAS OBTAINED, OR
 - D) ACCURATE, OR
 - E) COMPLETE, OR
 - F) CURRENT, OR
 - G) FREE FROM ANY SOFTWARE VIRUS OR OTHER HARMFUL COMPONENT.
- 5.2 CARSWELL SHALL NOT BE LIABLE FOR ANY LOSS OR INJURY ARISING OUT OF OR CAUSED, IN WHOLE OR IN PART, BY CARSWELL'S NEGLIGENT ACTS OR OMISSIONS IN PROCURING, COMPILING, COLLECTING, INTERPRETING, REPORTING, COMMUNICATING, OR DELIVERING THE EBOOK AND/OR EREFERENCE LIBRARY TITLE.
- 5.3 CARSWELL SHALL NOT BE LIABLE FOR ANY INDIRECT, CONSEQUENTIAL, PUNITIVE OR SPECIAL DAMAGES OF THE SUBSCRIBER OR OF ANY THIRD PARTY CLAIMED AGAINST THE SUBSCRIBER, INCLUDING, WITHOUT LIMITATION, DAMAGES FOR LOSS OF PROFITS OR REVENUE OR FAILURE TO REALIZE EXPECTED SAVINGS, HOWEVER DERIVED
- 5.4 NOTWITHSTANDING ANYTHING TO THE CONTRARY IN THIS AGREEMENT OR ANY STATUTE OR RULE OF LAW TO THE CONTRARY, SUBJECT TO SECTION 5.3, CARSWELL'S CUMULATIVE LIABILITY FOR ALL CLAIMS ARISING OUT OF OR IN CONNECTION WITH THIS AGREEMENT AND ANY SCHEDULES ATTACHED HERETO, WHETHER DIRECTLY OR INDIRECTLY, INCLUDING, WITHOUT LIMITATION, FROM OR IN CONNECTION WITH THE LICENCE, USE OR IMPROPER FUNCTIONING OF THE EBOOK AND/OR EREFERENCE LIBRARY TITLE SHALL NOT EXCEED ALL FEES PAID TO CARSWELL BY THE SUBSCRIBER FOR ACCESS TO EBOOK AND/OR EREFERENCE LIBRARY TITLE PURSUANT TO THIS AGREEMENT. THE EXPRESSION "**CARSWELL**" IN THIS SECTION 5 SHALL BE DEEMED TO INCLUDE ANY LICENSORS OR THIRD-PARTY SUPPLIERS TO CARSWELL OF FEATURES AND/OR DATA, AND ALL GATEWAY PROVIDERS OF DATA THROUGH CARSWELL TO THE SUBSCRIBER.

- 5.5 IN NO EVENT SHALL CARSWELL, ITS AFFILIATES AND/OR CONTRIBUTORS AND/OR SUPPLIERS BE LIABLE TO SUBSCRIBER AND/OR ANY OTHER PARTY FOR ANY CLAIM(S) RELATING IN ANY WAY TO SUBSCRIBER'S AND/OR USER'S INABILITY OR FAILURE TO PERFORM RESEARCH OR RELATED WORK OR TO WORK PROPERLY OR COMPLETELY EVEN IF ASSISTED BY CARSWELL, ITS AFFILIATES AND/OR CONTRIBUTORS AND/OR ANY OTHER PARTY, OR ANY DECISION MADE OR ACTION TAKEN BY SUBSCRIBER AND/OR USER IN RELIANCE UPON EBOOK AND/OR REFERENCE LIBRARY TITLE.
- 5.6 SUBSCRIBER ACKNOWLEDGES THAT PROVISION OF EBOOK AND/OR REFERENCE LIBRARY TITLE ENTAILS THE LIKELIHOOD OF SOME HUMAN AND MACHINE ERRORS, DELAYS, INTERRUPTIONS AND LOSSES, INCLUDING THE INADVERTENT LOSS OF DATA OR DAMAGE TO MEDIA.
- 5.7 THE EBOOK AND/OR REFERENCE LIBRARY TITLE WAS NOT NECESSARILY PREPARED BY A PERSON LICENCED TO PRACTICE LAW IN A PARTICULAR JURISDICTION. CARSWELL IS NOT ENGAGED IN RENDERING LEGAL OR OTHER PROFESSIONAL ADVICE, AND CARSWELL IS NOT A SUBSTITUTE FOR THE ADVICE OF LEGAL COUNSEL. IF SUBSCRIBER REQUIRES LEGAL OR OTHER EXPERT ADVICE, SUBSCRIBER SHOULD SEEK THE SERVICES OF COMPETENT LEGAL COUNSEL OR OTHER PROFESSIONAL.
- 5.8 CARSWELL DOES NOT RATIFY, ENDORSE, WARRANT, CONFIRM OR REPRESENT THE EXPERTISE OR COMPETENCE OF ANY OF THE INDIVIDUALS OR ORGANIZATIONS LISTED IN ANY DIRECTORIES.

6. Password/ Registration Key

- 6.1 If the Subscriber's password and/or registration key is lost or stolen, the Subscriber will immediately notify Carswell by telephone and confirm such notice in writing. Upon receipt of notice, Carswell shall make every effort to cancel the password and / or registration key as soon as is possible under the circumstances. The Subscriber shall be responsible for all charges incurred prior to its cancellation by Carswell. Carswell reserves the right to change passwords and / or registration keys at any time, subject to notice being given to the Subscriber.
- 6.2 Passwords and / or registration keys are issued to the Subscriber and cannot be shared with any affiliates of Subscriber or any other party.

7. Release of Information

7.1 For Subscribers through Academic Institutions

The Subscriber hereby authorizes the release to Carswell of information pertinent to this licence including Subscriber name, address, email address, status as student, faculty member or librarian, course of study and expected year of graduation. This authorization includes any permission required under any applicable information or privacy legislation anywhere in Canada. Carswell undertakes to use the information collected under this clause only for purposes directly related to this licence.

7.2 For All Other Subscribers

The Subscriber hereby authorizes and warrants to Carswell that it has the authority to authorize the release to Carswell of Subscriber and user information pertinent to this licence, including:

- i) Subscriber name, address and email address, and

- ii) individual names, email addresses and legal practice areas of all users of eBook and/or eReference Library title under this licence.

This authorization includes any permission required under any applicable information or privacy legislation anywhere in Canada. Carswell undertakes to use the information collected under this clause only for purposes directly related to this licence.

8. Governing Law

This Agreement shall be governed by and construed in accordance with the laws of the Province of Ontario and the laws of Canada applicable therein.

9. Effect of Agreement

This Agreement (which includes all current and future Schedules and Additional Terms) embodies the entire understanding between the parties with respect to the subject matter of this Agreement (eBook and/or eReference Library title) and supersedes any and all prior understandings and agreements, oral or written, relating to the subject matter. The Software Licence is not affected by this Agreement. With effect after the expiry of notice to the Subscriber, Carswell may amend the Terms and Conditions of this Agreement by giving at least 30 days' prior notice of the Additional Terms to the Subscriber in writing or online at Carswell's online services website. Should any portion of this Agreement be held to be void, invalid, unenforceable or illegal by a court, the validity and enforceability of the other provisions will not be affected thereby. Failure of either party to enforce any provision of this Agreement will not constitute or be construed as a waiver of such provision or of the right to enforce such provision. The headings and captions in this Agreement are inserted for convenience only and do not constitute a part of this Agreement.

10. Force Majeure

Carswell's performance under this Agreement is subject to interruption and delay due to causes beyond its reasonable control, such as acts of God, acts of any government or governmental authority, war or other hostility, terrorism, civil disorder, the elements, fire, explosion, power failure, equipment failure, industrial or labour dispute, inability to obtain necessary supplies, inability of any computer system or software to properly calculate dates.

11. Notices

Except as otherwise provided herein, all notices must be in writing (including email) to:

Carswell at One Corporate Plaza (Attn: Customer Relations), 2075 Kennedy Road, Toronto, Ontario, M1T 3V4 or carswell.customerrelations@thomsonreuters.com, and to the Subscriber at the most recent address in Carswell's records, or online.

Notice shall be deemed delivered three business days after posting in the Canadian postal system, or one business day after posting online by Carswell or Carswell's licensor, or sending by either party by email or by courier.

12. Arbitration

12.1 Any claim, dispute or controversy (whether in contract or tort, pursuant to statute or regulation, or otherwise, and whether pre-existing, present or future) arising out of or relating to:

- a) this Agreement;
- b) eBook and/or eReference Library title;
- c) oral or written statements, advertisements or promotions relating to this Agreement or to the eBook and/or eReference Library title; or

- c) the relationships which result from this Agreement (including relationships with third parties who are not signatories to this Agreement) (collectively the "**Claim**");

will be referred to and determined by arbitration (to the exclusion of the courts). Subscriber agrees to waive any right Subscriber may have to commence or participate in any class action against Carswell related to any Claim and, where applicable, Subscriber also agrees to opt out of any class proceedings against Carswell.

12.2 If Subscriber has a Claim, Subscriber should give written notice to arbitrate to Carswell at the address specified in Section 11. If Carswell has a claim Carswell will give Subscriber notice to arbitrate at Subscriber's address as required by Section 11. Arbitration of Claims will be conducted in such forum and pursuant to such rules as Subscriber and Carswell agree upon, and failing agreement will be conducted by one arbitrator pursuant to the laws and rules relating to commercial arbitration in the Province of Ontario that are in effect on the date of the notice to arbitrate.

13. Assignability

- a) The Subscriber may not assign, sub-licence, or otherwise transfer or encumber this Agreement, or any of Subscriber's rights or obligations under this Agreement, to any person except with the prior written consent of Carswell.
- b) Carswell may assign or transfer this Agreement and/or any rights or obligations hereunder to any affiliate of Carswell's, and Carswell or such affiliate-assignee may assign or transfer this Agreement and/or any rights or obligations hereunder to any third-party successor to all or substantially all of the business or assets of Carswell, in each case without the prior consent of Subscriber.

14. Language

At the request of the parties, the official language of this Agreement and all communications and documents relating hereto is the English language.

À la demande des parties, la langue officielle de la présente convention ainsi que toutes communications et tous documents s'y rapportant est la langue anglaise.

Convention de licence d'abonnement à un livre électronique de Carswell ou à un livre de la bibliothèque eReference de Carswell

IMPORTANT – LISEZ ATTENTIVEMENT – Cette Convention de licence, **pour une durée** indiquée dans la section 1.A ou 1.B le cas échéant, intervient entre l'Abonné et Carswell, une division de Thomson Reuters Canada limitée (ci-après « **Carswell** »), et prévoit les conditions auxquelles Carswell mettra à la disposition de l'Abonné la version électronique ProView ou la version électronique de la bibliothèque eReference de Carswell le cas échéant, d'un livre de Carswell, qui est identifiée dans les dossiers de Carswell comme étant un livre auquel l'Abonné est en droit d'obtenir un accès électronique (ci-après « **livre électronique ou livre de la bibliothèque eReference** »). L'« **Abonné** » désigne toute personne qui a acheté une version imprimée ou en ligne d'un livre électronique de Carswell ou un livre de la bibliothèque eReference de Carswell, auquel l'Abonné a souscrit auprès de Carswell pour un bureau de l'Abonné en particulier, et qui a obtenu une licence d'utilisation de Carswell pour le logiciel ProView de Thomson Reuters afin d'accéder au livre électronique ou au livre de la bibliothèque eReference (le logiciel étant ci-après désigné « **Logiciel** » et la licence d'utilisation pour le Logiciel étant ci-après désignée « **Licence d'utilisation du Logiciel** »). Les références dans cette Convention de licence d'abonnement aux livres de la bibliothèque eReference se rapportent spécifiquement aux bureaux de l'Abonné visés par l'abonnement. L'Abonné veut avoir accès au livre électronique ou au livre de la bibliothèque eReference. **En utilisant ce livre électronique ou ce livre de la bibliothèque eReference, l'Abonné est réputé avoir accepté les conditions de cette Convention de licence d'abonnement.**

1. A. Durée de la Licence du livre électronique ProView

1.A.1 La durée initiale de l'abonnement commence lorsque l'Abonné obtient pour la première fois accès au livre électronique à l'aide du Logiciel et prend fin le 31 décembre de l'année civile; l'abonnement sera automatiquement renouvelé pour une année supplémentaire par la suite à moins qu'une des parties ait donné un avis de résiliation au moins 30 jours avant la fin de l'abonnement en cours, sous réserve d'une résiliation antérieure de cette Convention de licence d'abonnement dans une des situations suivantes :

- i) cette Convention de licence d'abonnement est résiliée en vertu de l'article 4 de la présente Convention de licence d'abonnement;
- ii) la Licence d'utilisation du Logiciel est résiliée.

1.A.2 Carswell accorde à l'Abonné une licence non exclusive, incessible et restreinte qui lui confère le droit de télécharger le livre électronique et d'y accéder en ligne à l'aide du Logiciel pendant la durée de l'abonnement. La présente Convention de licence confère à l'Abonné le droit d'utiliser le livre électronique pendant la durée de l'abonnement uniquement dans le cours normal de ses activités de recherche juridique et de ses autres activités de recherche reliées à son travail ou à ses études.

1. B. Durée de la Licence du livre de la bibliothèque eReference de Carswell

1.B.1 La durée de l'abonnement commence lorsque l'Abonné obtient pour la première fois accès au livre de la bibliothèque eReference de Carswell à l'aide du Logiciel et prend fin lorsque l'abonnement est terminé, toujours sous réserve d'une résiliation anticipée de cette Convention de licence d'abonnement dans une des situations suivantes :

- i) cette Convention de licence d'abonnement est résiliée en vertu de l'article 4 de la présente Convention de licence d'abonnement;
- ii) la Licence d'utilisation du Logiciel est résiliée.

1.B.2 Carswell accorde à l'Abonné une licence non exclusive, incessible et restreinte qui lui confère le droit de télécharger le livre de la bibliothèque eReference et d'y accéder en ligne à l'aide du Logiciel pendant la durée de l'abonnement à l'emplacement visé par l'abonnement. La présente Convention de licence confère à l'Abonné le droit d'utiliser le livre de la bibliothèque eReference pendant la durée de l'abonnement uniquement dans le cours normal de ses activités de recherche juridique et de ses autres activités de recherche reliées à son travail ou à ses études.

2. Propriété intellectuelle et Licence d'utilisation de la documentation

L'Abonné reconnaît que tous les droits de propriété intellectuelle, notamment les droits d'auteur, marques de commerce, brevets et droits relatifs aux secrets industriels dans le livre électronique ou le livre de la bibliothèque eReference, à l'exception des notes et des annotations créées par l'Abonné dans le livre électronique ou le livre de la bibliothèque eReference (ci-après les « **Notes et Annotations** »), appartiennent à Carswell, ses fournisseurs ou ses concédants de licence, suivant le cas, et que ses droits sont strictement limités à ceux qui lui sont expressément conférés aux termes de la présente licence restreinte. Sous réserve de l'article 3, l'Abonné a le droit :

- a) d'utiliser le livre électronique ou le livre de la bibliothèque eReference, de naviguer dans le contenu et d'y faire des recherches;
- b) de télécharger et de conserver, pour un temps limité, de petites quantités du contenu du livre électronique ou du livre de la bibliothèque eReference (ci-après les « **Données téléchargées du livre électronique ou du livre de la bibliothèque eReference** ») sur un dispositif de stockage sous le contrôle exclusif de l'Abonné, et ce, à la seule fin de lui permettre :
 - i) d'afficher les Données téléchargées du livre électronique ou du livre de la bibliothèque eReference sur son ordinateur;
 - ii) de citer des passages extraits des Données téléchargées du livre électronique ou du livre de la bibliothèque eReference au moyen de la technique copier-coller ou par tout autre moyen électronique dans ses mémoires, factums, communications écrites avec ses clients ou dans toute autre documentation similaire élaborée par lui dans le cours ordinaire de ses recherches et de son travail;
- c) d'imprimer et de photocopier de petites quantités de texte du livre électronique ou du livre de la bibliothèque eReference auquel il a accédé dans le cadre de sa navigation ou d'une recherche effectuée pour son usage personnel et de citer des passages extraits des Données téléchargées du livre électronique ou du livre de la bibliothèque eReference (à condition de le faire avec exactitude et de mentionner la source) dans ses mémoires, factums, communications écrites avec ses clients en format imprimé ou dans toute autre documentation similaire élaborée par lui dans le cours ordinaire de ses recherches et de son travail;
- d) de copier de petites quantités de texte du livre électronique ou du livre de la bibliothèque eReference qui consistent en des textes de lois ou de règlements, en des décisions judiciaires ou quasi judiciaires ou en des parties de documents de la Cour auxquelles il a accédé dans le cadre de sa navigation ou d'une recherche aux fins de la documentation qu'il entend remettre à un juge ou à une autre personne présidant un tribunal ou aux autres parties dans le cadre de ses représentations dans des débats judiciaires, quasi judiciaires ou parlementaires.
- e) de créer et de conserver sur son compte de livre électronique ou de livre de la bibliothèque eReference les Notes et Annotations générées par l'Abonné.

3. Activités exclues des droits d'utilisation

L'Abonné ne peut, à moins d'une autorisation écrite de Carswell :

- a) copier la totalité ou une partie du livre électronique ou du livre de la bibliothèque eReference sur le dispositif de mémoire d'un ordinateur autre que celui de l'Abonné et les conserver sur ce dispositif, exception faite de petites quantités du contenu ou des Notes et Annotations générées par l'Abonné que ce dernier est autorisé à télécharger et à conserver temporairement sur un ordinateur pour une durée n'excédant pas la période au cours de laquelle le travail initial pour lequel il les a téléchargées et sauvegardées se poursuit. Un dispositif temporaire de stockage doit consister en un dispositif contenant principalement les documents créés par l'Abonné;
- b) utiliser la totalité ou une partie du livre électronique, ou du livre ou logiciel de la bibliothèque eReference dans le cadre d'un service de fourniture de documents, d'un service d'utilisation commerciale à temps partagé, d'un réseau de location, d'un service informatique, d'un service de recherche, d'une société de services informatiques ou d'un service de télévision interactive par câble. Il est entendu que, aux fins du présent article, l'expression « **Service de fourniture de documents** » s'entend du service, qu'il soit ou non constitué ou administré pour réaliser des profits, qui consiste en la reproduction d'une œuvre et à sa remise à une personne physique ou à une entité quelles qu'elles soient;
- c) publier, vendre, louer, donner à bail, transférer, mettre en marché, distribuer ou redistribuer la totalité ou une partie du livre électronique, ou du livre ou du logiciel de la bibliothèque eReference, ou encore, concéder une licence ou une sous-licence à leur égard, ou de façon générale, s'en départir, de quelque façon et sous quelque forme que ce soit;
- d) copier, modifier, altérer, désassembler, décompiler, traduire ou convertir en une forme lisible la totalité ou une partie du livre électronique, ou du livre ou du logiciel de la bibliothèque eReference, ou procéder à leur rétro-ingénierie;
- e) utiliser la totalité ou une partie du livre électronique, ou du livre ou du logiciel de la bibliothèque eReference pour développer un produit dérivé autre qu'un document de la Cour et d'autres documents officiels dans le cadre de la représentation d'une partie, un logiciel fonctionnellement compatible ou concurrentiel, un répertoire ou une banque de données quels qu'ils soient, destinés à la vente sur une base commerciale.

4. Résiliation

1.1 Si l'Abonné contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de la présente Convention de licence ou s'il permet ou autorise une telle contravention, Carswell peut alors résilier la présente Convention de licence et suspendre ou mettre fin à son accès au livre électronique ou au livre de la bibliothèque eReference. L'Abonné peut résilier immédiatement la présente Convention de licence en donnant à Carswell un avis écrit à cette fin dans un délai de 30 jours suivant la date à laquelle il est réputé avoir reçu un avis des Conditions supplémentaires de Carswell.

1.2 À la fin de la durée de l'Abonnement ou en cas de résiliation de la présente Convention :

- a) les dispositions des articles 5 et 7 continueront de s'appliquer entre Carswell et l'Abonné à la suite de la résiliation;
- b) le droit de l'Abonné à un accès continu au livre électronique ou au livre de la bibliothèque eReference en vertu des présentes cessera immédiatement.

5. LIMITATION DES CONDITIONS, DES GARANTIES ET DE LA RESPONSABILITÉ

5.1 CARSWELL NE FAIT AUCUNE REPRÉSENTATION ET NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, NOTAMMENT EN CE QUI A TRAIT AU FONCTIONNEMENT DU LIVRE ÉLECTRONIQUE OU DU LIVRE DE LA BIBLIOTHÈQUE EREFERENCE, À LEUR QUALITÉ MARCHANDE OU À LEUR CARACTÈRE ADÉQUAT À UNE FIN PRÉCISE. CARSWELL FOURNIT LE LIVRE ÉLECTRONIQUE OU LE LIVRE DE LA BIBLIOTHÈQUE EREFERENCE « TEL QUEL » ET NE GARANTIT NULLEMENT QUE LES FONCTIONS, LE FONCTIONNEMENT OU LE CONTENU SERONT, SELON LE CAS :

- A) OFFERTS SANS INTERRUPTION;
- B) EXEMPTS DE CONTENU DIFFAMATOIRE OU CONSTITUANT UNE ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE;
- C) IDENTIQUES À LA SOURCE DE PROVENANCE ORIGINALE DU LIVRE ÉLECTRONIQUE OU DU LIVRE DE LA BIBLIOTHÈQUE EREFERENCE;
- D) EXACTS;
- E) COMPLETS;
- F) À JOUR;
- G) EXEMPT DE TOUT VIRUS OU D'UN AUTRE ÉLÉMENT PRÉJUDICIABLE.

5.2 CARSWELL NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE LA PERTE OU DU PRÉJUDICE SUBI, EN TOUT OU EN PARTIE, EN RAISON OU PAR SUITE DE SES ACTES OU OMISSIONS NÉGLIGENTS COMMIS DANS LE CADRE DE LA FOURNITURE, LA COMPILATION, LA COLLECTE, L'INTERPRÉTATION, LA COMMUNICATION OU LA TRANSMISSION DU LIVRE ÉLECTRONIQUE OU DU LIVRE DE LA BIBLIOTHÈQUE EREFERENCE.

5.3 CARSWELL NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES-INTÉRÊTS INDIRECTS, PUNITIFS OU SPÉCIAUX QUE POURRAIT RÉCLAMER L'ABONNÉ OU QU'UN TIERS POURRAIT RÉCLAMER DE L'ABONNÉ, NOTAMMENT, MAIS SANS S'Y LIMITER, DES DOMMAGES-INTÉRÊTS AU TITRE DE LA PERTE DE BÉNÉFICES OU DE REVENUS OU DE LA NON-RÉALISATION DES ÉCONOMIES ESCOMPTÉES, MÊME DÉRIVÉS.

5.4 MALGRÉ TOUTE DISPOSITION À L'EFFET CONTRAIRE PRÉVUE DANS LA PRÉSENTE CONVENTION OU DANS TOUTE LOI OU RÈGLE DE DROIT ET SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE 5.3, LA RESPONSABILITÉ CUMULATIVE DE CARSWELL RELATIVEMENT À TOUTES RÉCLAMATIONS DÉCOULANT DE LA PRÉSENTE CONVENTION ET SES ANNEXES OU S'Y RAPPORTANT, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, INCLUANT NOTAMMENT, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES RÉCLAMATIONS DÉCOULANT DE LA PRÉSENTE LICENCE, DE L'UTILISATION OU DU MAUVAIS FONCTIONNEMENT DU LIVRE ÉLECTRONIQUE OU DU LIVRE DE LA BIBLIOTHÈQUE EREFERENCE, OU S'Y RAPPORTANT, NE POURRONT EN AUCUN CAS EXCÉDER LE TOTAL DES DROITS QUE L'ABONNÉ A PAYÉS À CARSWELL POUR OBTENIR L'ACCÈS AU LIVRE ÉLECTRONIQUE OU AU LIVRE DE LA BIBLIOTHÈQUE EREFERENCE EN VERTU DE LA PRÉSENTE CONVENTION. IL EST ENTENDU QUE LA MENTION DE « **CARSWELL** » AU PRÉSENT ARTICLE 5 INCLUT TOUS LES CONCÉDANTS DE LICENCE DE CARSWELL, TOUS SES FOURNISSEURS DE FONCTIONNALITÉS OU DE DONNÉES QUI CONSTITUENT DES TIERS ET TOUS LES FOURNISSEURS DE PASSERELLES QUI OFFRENT À L'ABONNÉ UN ACCÈS AUX DONNÉES PAR L'ENTREMISE DE CARSWELL.

- 5.5 CARSWELL, SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, SES COLLABORATEURS ET SES FOURNISSEURS NE SONT EN AUCUN CAS RESPONSABLES ENVERS L'ABONNÉ ET TOUTE AUTRE PARTIE DE TOUTE RÉCLAMATION CONCERNANT DE QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT TOUTE INCAPACITÉ OU TOUT DÉFAUT DE L'ABONNÉ OU DE L'UTILISATEUR D'EFFECTUER UNE RECHERCHE JURIDIQUE OU UNE AUTRE RECHERCHE OU UN TRAVAIL Y ÉTANT RELIÉ OU D'EFFECTUER DE TELLES RECHERCHES OU UN TEL TRAVAIL DE MANIÈRE ADÉQUATE OU COMPLÈTE MÊME SI L'ABONNÉ OU L'UTILISATEUR A ÉTÉ ASSISTÉ DE CARSWELL, SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, SES COLLABORATEURS OU TOUT AUTRE PARTIE, OU TOUTE DÉCISION OU ACTION PRISE PAR L'ABONNÉ OU L'UTILISATEUR EN SE FIANANT AU LIVRE ÉLECTRONIQUE OU AU LIVRE DE LA BIBLIOTHÈQUE ÉLECTRONIQUE.
- 5.6 L'ABONNÉ RECONNAÎT QUE LA FOURNITURE DU LIVRE ÉLECTRONIQUE OU DU LIVRE DE LA BIBLIOTHÈQUE ÉLECTRONIQUE PEUT DONNER LIEU À CERTAINS RETARDS, INTERRUPTIONS, ERREURS HUMAINES OU DUES À LA MACHINE ET PERTES, INCLUANT LA PERTE DE DONNÉES OU DES DOMMAGES CAUSÉS À UN MÉDIA PAR INADVERTANCE.
- 5.7 LE LIVRE ÉLECTRONIQUE OU LE LIVRE DE LA BIBLIOTHÈQUE ÉLECTRONIQUE N'A PAS NÉCESSAIREMENT ÉTÉ ÉLABORÉ PAR DES DÉTENTEURS D'UNE LICENCE PERMETTANT À CEUX-CI DE PRATIQUER LE DROIT DANS UNE PROVINCE OU UN TERRITOIRE PARTICULIER. LA MISSION DE CARSWELL N'EST PAS DE FOURNIR DES CONSEILS JURIDIQUES OU D'AUTRES CONSEILS PROFESSIONNELS, ET CARSWELL NE CONSTITUE PAS UN SUBSTITUT AUX CONSEILS D'UN AVOCAT. SI L'ABONNÉ A BESOIN DE CONSEILS JURIDIQUES OU D'AUTRES CONSEILS PROFESSIONNELS, IL DOIT RETENIR LES SERVICES D'UN AVOCAT OU D'UN AUTRE PROFESSIONNEL.
- 5.8 CARSWELL NE RATIFIE, N'APPROUVE, NE GARANTIT, NE CONFIRME OU NE REPRÉSENTE D'AUCUNE FAÇON L'EXPERTISE OU LA COMPÉTENCE DE N'IMPORTE LAQUELLE DES PERSONNES OU DES ORGANISATIONS MENTIONNÉES DANS CHACUN DE SES RÉPERTOIRES.

6. Mot de passe/Clé d'inscription

- 6.1 Si l'Abonné perd ou se fait voler son mot de passe ou sa clé d'inscription, il doit aussitôt en aviser Carswell par téléphone et lui confirmer cet avis par écrit. À la réception de l'avis de l'Abonné, Carswell doit prendre toutes les mesures nécessaires pour annuler le mot de passe ou la clé d'inscription aussi rapidement que possible dans les circonstances. Il est entendu que tous les frais engagés à l'aide de ce mot de passe ou de cette clé d'inscription avant son annulation par Carswell sont à la charge de l'Abonné. Carswell se réserve le droit de modifier les mots de passe ou les clés d'inscription de l'Abonné en tout temps, à condition d'en aviser l'Abonné.
- 6.2 Les mots de passe ou clés d'inscription sont octroyés à l'Abonné et ne peuvent être partagés avec les affiliés de l'Abonné ou toute autre partie.

7. Divulgence de renseignements

7.1 Abonnés s'inscrivant par l'entremise d'un établissement d'enseignement

Par les présentes, l'Abonné autorise la divulgation, à Carswell, des renseignements se rapportant à la présente Convention de licence, notamment son nom, son adresse géographique et son adresse de courriel, son statut d'étudiant, de membre du corps professoral ou de bibliothécaire, son programme d'études et l'année prévue d'obtention de son diplôme. Il est entendu que la présente autorisation emporte toute autorisation exigée en vertu de toute loi relative à la protection des

renseignements personnels ou de la vie privée en vigueur n'importe où au Canada. Carswell s'engage à utiliser les renseignements recueillis en vertu du présent article uniquement à des fins directement reliées à la présente convention de droits d'utilisation.

7.2 Pour tous les autres Abonnés

Par les présentes, l'Abonné certifie à Carswell qu'il a la capacité légale de donner l'autorisation de communiquer à Carswell des renseignements le concernant et concernant les utilisateurs se rapportant à la présente Convention de licence, et notamment :

- i) le nom de l'Abonné, son adresse géographique et son adresse de courriel;
- ii) le nom, l'adresse de courriel et les champs de pratique du droit de chacun des utilisateurs du livre électronique ou du livre de la bibliothèque eReference en vertu de la présente licence.

Il est entendu que la présente autorisation emporte toute autorisation exigée en vertu de toute loi relative à la protection des renseignements personnels ou de la vie privée en vigueur n'importe où au Canada. Carswell s'engage à utiliser les renseignements recueillis en vertu du présent article uniquement à des fins directement reliées à la présente convention de droits d'utilisation.

8. Loi applicable

La présente Convention est régie et interprétée conformément aux lois applicables de la province de l'Ontario et du Canada.

9. Effet de la présente Convention

La présente Convention de licence (incluant toutes les annexes et Conditions supplémentaires, tant présentes que futures) contient l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties aux présentes relativement à l'objet de cette convention (livre électronique ou livre de la bibliothèque eReference) et a préséance sur toutes autres ententes ou conventions antérieures, tant orales qu'écrites, se rapportant à cet objet. La Licence d'utilisation du Logiciel n'est pas touchée par cette Convention de licence. Sous réserve du droit de résiliation de l'Abonné, Carswell peut modifier les conditions de la présente Convention de licence en donnant à l'Abonné un avis écrit ou en ligne sur le site Web des services en ligne de Carswell des Conditions supplémentaires au moins 30 jours avant leur entrée en vigueur. Si une partie quelconque de la présente Convention est déclarée nulle, invalide, inexécutable ou illégale par un tribunal, le jugement ainsi rendu n'aura aucune incidence sur la validité et le caractère contraignant de ses autres dispositions. Le fait pour une partie de ne pas exiger l'exécution d'une disposition quelconque de la présente Convention ne constitue pas et ne doit pas s'interpréter comme étant une renonciation à l'application de cette disposition ou au droit d'exiger l'exécution de l'obligation qui y est stipulée. Les titres et les sous-titres figurant dans la présente Convention y ont été insérés aux fins de commodité seulement et ne font pas partie de la Convention.

10. Force majeure

L'exécution des obligations de Carswell en vertu de la présente Convention de licence peut être interrompue ou retardée par des causes qui échappent à son contrôle raisonnable, notamment en raison ou par suite de cas fortuits, de mesures adoptées par les gouvernements ou les autorités gouvernementales, de la guerre et autres hostilités, du terrorisme, de la désobéissance civile, des éléments naturels, du feu, d'explosions, de pannes d'alimentation électrique, de bris d'équipement, de conflits du travail, d'incapacité d'obtenir les fournitures essentielles et d'incapacité d'un système ou d'un logiciel de calculer correctement les dates.

11. Avis

À moins qu'une disposition de la présente Convention n'en dispose autrement, tout avis donné par une partie aux présentes à une autre doit être consigné par écrit (ou par courriel) et transmis à l'adresse de son destinataire indiquée ci-dessous, à savoir :

Carswell au One Corporate Plaza (à l'attention du Service à la clientèle), 2075 Kennedy Road, Toronto (Ontario) M1T 3V4 ou à l'adresse carswell.customerrelations@thomsonreuters.com. À l'Abonné : à l'adresse, géographique ou électronique, la plus récente figurant dans les dossiers de Carswell, ou en ligne.

Un avis est réputé avoir été reçu par son destinataire le troisième jour ouvrable suivant la date de sa mise à la poste ou le jour ouvrable suivant celui de son envoi par courriel ou par messenger. En outre, tout avis affiché en ligne par Carswell ou un concédant de licence de Carswell sera réputé avoir été reçu par l'Abonné le jour ouvrable suivant celui où il a été affiché en ligne pour la première fois.

12. Arbitrage

12.1 Tout litige, demande ou différend (qu'il soit fondé sur la responsabilité contractuelle ou délictuelle, qu'il s'appuie sur une loi, un règlement sur tout autre fondement et qu'il porte sur un droit antérieur, actuel ou futur) découlant :

- a) de la présente Convention de licence;
- b) du livre électronique ou du livre de la bibliothèque eReference;
- c) des énoncés, annonces publicitaires ou promotions, verbaux ou écrits, concernant la présente convention, le livre électronique ou le livre de la bibliothèque eReference;
- d) des relations découlant de la présente Convention (incluant les relations avec des tiers n'ayant pas signé la présente Convention) (collectivement appelés la « **Demande** »);

devra être soumis et réglé par voie d'arbitrage (à l'exclusion des tribunaux). De plus, l'Abonné renonce, par les présentes, à son droit d'entreprendre quelque recours collectif que ce soit contre Carswell concernant la Demande, ou encore, de s'y joindre, et s'engage, le cas échéant, à s'exclure de tout recours collectif contre Carswell.

12.2 Si l'Abonné entend faire valoir une Demande, il devra transmettre un avis écrit d'arbitrage à Carswell, à l'adresse de celle-ci indiquée à l'article 11. De la même façon, si Carswell désire faire valoir une Demande, elle devra transmettre un avis d'arbitrage à l'Abonné, à l'adresse de celui-ci indiquée à l'article 11. L'instance et les règles de la procédure arbitrales seront déterminées d'un commun accord par l'Abonné et Carswell, à défaut de quoi la Demande sera soumise à un arbitre unique et sera assujettie à la législation et aux règles de la province de l'Ontario applicables à l'arbitrage en matière commerciale qui seront en vigueur à la date de l'avis d'arbitrage.

13. Cessibilité

- a) L'Abonné ne peut céder, donner en sous-licence ou transférer de quelque autre façon que ce soit la présente Convention de licence ou les droits et obligations qui en découlent à une autre personne ou les grever d'une charge quelconque sans l'autorisation écrite préalable de Carswell.
- b) Carswell peut céder ou transférer la présente Convention de licence ou les droits et obligations qui en découlent à toute société qui lui est affiliée, et Carswell ou toute société affiliée cessionnaire peuvent céder ou transférer la présente Convention de licence ou les droits et obligations qui en

découlent à tout tiers successeur dans le cadre ou par suite du transfert de la totalité ou presque de l'entreprise ou des actifs de Carswell, sans avoir à obtenir l'approbation préalable de l'Abonné.

14. Langue

À la demande des parties, la langue officielle de la présente convention ainsi que toutes communications et tous documents s'y rapportant est la langue anglaise.

At the request of the parties, the official language of this Agreement and all communications and documents relating hereto is the English language.